DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

# DECISION - 1.0.1.2.6.3 /MENA/DRH/SDPAA du 08 NOV. 2023

portant Promotion de Conseillers à l'Extra-Scolaire, option: COGES dans les fonctions de Conseiller Régional, à l'issue des travaux de la Commission de Promotion et de Mutation 2023

## LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Vu la constitution:

Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015;

Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale;

Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993, portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat;

Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères;

Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié par les décrets n°2016-1141 du 21 Décembre 2016 et n°2020-532 du 24 Juin 2020;

Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;

Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023, portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement :

Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines:

Vu les résultats des travaux de la Commission de Promotion et de Mutation 2023;

Considérant les nécéssités de service,

### DECIDE

Article 1: Les Conseillers à l'Extra-scolaire, option: COGES dont les noms suivent, sont promus dans les fonctions de Conseiller Régional conformément au tableau ci-dessous:

N°	Matricule	Nom et Prénoms	DRENA D'origine	Structure d'origine	DRENA d'accueil
1	274171F	ASSAMOI AMON MARTIN EMMANUEL	DABOU	IEPP JACQUEVILLE	DABOU
2	296164X	OUATTARA LACINA	BOUAFLE	IEPP BONON	FERKESSEDOUGOU
3	342214E	TANOH BONI YAH YVONNE	DIMBOKRO	IEPP DIMBOKRO	DAOUKRO

Article 2: La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, communiquée et publiée,

#### **AMPLIATIONS**

MENA/DRH/SDPAA

1 **IGENA** 

STRUCTURE D'ORIGINE 3

STRUCTURE D'ACCUEIL 3

**INTERESSES** 3



#### ET DE L'ALPHABETISATION

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION / 0 12 6 5 /MENA/DRH/SDPAA du 08 NOV. 2023

portant Promotion de Madame OUATTARA NEE YEO ROKIA, matricule 318908 P, Conseiller à l'Extra-scolaire option Vie Scolaire, dans la fonction de Conseiller Régional, à l'issue des travaux de la Commission de Promotion et de Mutation 2023

## LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la constitution:
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale;
- Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993, portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les ministères ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié par les décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016 et n°2020-532 du 24 Juin 2020;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023, portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines:
- Vu les résultats des travaux de la Commission de Promotion et de Mutation 2023;

Considérant les nécéssités de service,

## DECIDE

Article 1: Madame OUATTARA NEE YEO ROKIA, matricule 318908 P, Conseiller à l'Extra-scolaire option Vie Scolaire, précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et du Primaire (IEPP) YOPOUGON SIDECI (DRENA ABIDJAN 3), est promue dans les fonctions de CONSEILLER REGIONAL à la DRENA D'ABIDJAN 3.

Article 2: La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

#### **AMPLIATIONS**

MENA/DRH/SDPAA1

IGENA

IEPP D'ORIGINE

DRENA D'ACCUEIL 1

INTERESSEE 1 Nationale Ressour OUATTARA Drissa